

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE LES OMERGUES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six juillet à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, CONDAMINE Jean-Marie, DE BRUYNE Vincent, et KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : Monsieur FOLCHER Max.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 19/07/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Monsieur donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX APPARTEMENT MAISON DE PAYS.

La locataire actuelle d'un appartement de la maison de pays demande des travaux.

Un devis va être demandé pour l'installation d'une parabole.

Les autres travaux seront reportés en 2022.

2. CHOIX DU BUREAU D'ETUDE CHARGE DE L'ELABORATION DU PLU.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 04 mars 2021 il a été décidé au travers d'une délibération de prescrire la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Trois bureaux d'études ont été consultés :

- ALPICITE à EMBRUN
- EURECAT à GAP
- G2C ENVIRONNEMENT à VENELLES

Deux réponses sont parvenues en Mairie :

- ALPICITE à EMBRUN
- EURECAT à GAP

Monsieur le Maire présente les deux dossiers aux conseillers.

Après débat, le Conseil, à l'unanimité, après études des offres,

- **Décide de confier les études relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme au bureau d'études EURECAT à GAP, pour un montant de 29 500.00 € HT et valide les options suivantes :**
 - o **Dossier L 122-7 – Loi Montagne pour un montant 2 500.00 € HT,**
 - o **Dossier CDPENAF pour un montant 2 000.00 € HT,**
 - o **Dossier L 142-5 Demande de dérogation à la règle de constructibilité limitée en l'absence de SCOT pour un montant de 1000.00 € HT**
 - o **La ou les réunions de travail ou thématique supplémentaire au tarif de 400.00 € HT par réunion**
 - o **La ou Les réunions publiques ou PPA supplémentaire au tarif de 500.00 € HT par réunion**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat relatif à l'élaboration du PLU.**

3. ETUDE INVENTAIRE RUISSEAUX

Les ruisseaux sont encombrés, cela peut poser problème en cas d'inondation.
Il faut en informer les riverains des ruisseaux et les entretenir.
Des démarches vont être engagées pour les autorisations pour la police de l'eau.
Messieurs BUCHER Lionel, FOLCHER Max et DE BRUYNE Vincent sont membres de cette commission.

4. INFORMATION SECURITE TRAVERSEE DU VILLAGE

Il va être mis en place des panneaux 30 km/h en traversée du village.
Il va être réfléchi également à un aménagement des rues du village.

5. POSITIONNEMENT DES CONTAINERS ORURES MENAGERES

Les membres de la commission ordures ménagères / tri doit se réunir le 19 août 2021.

6. PROJET VENTE TERRAIN COMMUNAL

Parcelle d'environ 500 m², constructible et viabiliser en bordure.
Le conseil décide de mettre en vente cette parcelle à 40 €/m² + le coût des branchements soit environ.

7. QUESTIONS DIVERSES.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h.

Le Maire,

Alain COSTE,